

Atelier 8 Les représentants des élèves : une démocratie à réinventer ?

Personnes ressources : Christine MONNIN, DAVLC de l'académie de Besançon accompagnée par un groupe d'élus collégiens et lycéens

Animation : Yves ZARKA

Dans la mouvance des « événements » de mai-juin 1968 et faisant suite à des expériences engagées bien avant, l'année 1969 voit la naissance officielle des délégués de classe. En quoi se sont-ils distingués de leurs antécédents « *chargés du cahier de texte et du registre d'appel* », désignés plus ou moins volontaires ? Les délégués, élus, exercent-ils un véritable rôle de représentation ? Ne sont-ils pas plutôt cantonnés au rôle de relais descendant des décisions des professionnels ?

Le rapport annexé à la loi d'orientation dite loi Jospin de 1989 fixait un cap sans ambiguïté : « *Pour devenir citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements* ».

Depuis, au-delà de la classe, la représentation des élèves a évolué. La démocratie scolaire s'est installée à l'échelle de l'établissement, de l'académie, du pays. Des instances ont été créées, souvent à la suite de manifestations lycéennes, pour répondre aux besoins des élèves qui demandaient davantage d'autonomie et de responsabilités : en 1991 les conseils académiques de la vie lycéenne ; en 1995 le Conseil national de la vie lycéenne ; en 2000 les conseils des délégués pour la vie lycéenne ; en 2016 les conseils de la vie collégienne.

Les lois successives réformant l'École rappellent la nécessité de former des citoyens responsables et éclairés. Les enjeux de l'engagement des élèves apparaissent en 2016 dans le Parcours citoyen et dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, particulièrement dans le domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen. « *Ce domaine est mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun.* » On trouve une référence du même ordre dans l'enseignement moral et civique qui a remplacé l'éducation civique et qui insiste sur les deux volets complémentaires : les connaissances et la mise en actes.

Le titre I^{er} de la loi Égalité et citoyenneté de 2017 intitulé « *Émancipation des jeunes, citoyenneté et participation* » vise à créer « *une véritable culture de l'engagement* » et porte plusieurs mesures destinées à favoriser et faciliter cet engagement.

Pour autant la vie dans la classe reste primordiale en termes d'impact sur le climat scolaire des établissements. Une approche démocratique au sein de cette unité qui constitue la première référence pour tous les acteurs concernés est-elle seulement envisageable, devant l'autorité du savoir et face à l'autorité des maîtres ?

Que penser de cette initiative d'un professeur principal, dans le cadre d'une classe dite sans notes doublée d'un « conseil de classe participatif » ? Il avait attribué à tous les élèves, par équipes de deux ou trois, une mission transversale (chargés des affaires culturelles, chargés des questions sportives, chargés des relations avec les parents, etc.), dont ils devaient justement rendre compte à l'occasion d'un conseil de classe d'un type nouveau, en présence de toute la classe, des professeurs et des parents.

Pourquoi des chefs d'établissement ont-ils trouvé incongrue la suggestion d'inviter les délégués de classe à la réunion de préparation du conseil de classe ?

Dans la formation des élèves délégués, pourquoi une telle focalisation sur le conseil de classe ?

« L'heure de vie de classe », quand elle n'a pas disparu, peut-elle suffire à recueillir la parole – et en partie au moins la pensée – des élèves, surtout quand elle est de bout en bout animée par un professionnel de l'établissement, et que les délégués se trouvent, de fait, court-circuités ?

Et à l'école primaire, comment ça se passe ?

Sans chercher à en dresser un bilan exhaustif, l'atelier vise en premier lieu à interroger le modèle de la délégation d'élèves au regard de plusieurs entrées :

- comment garantir d'impliquer la totalité des élèves à raison de quatre délégués élus par classe ?
- la création récente des éco-délégués modifie-t-elle le sens de la délégation ?
- en quoi les réseaux sociaux en ligne où l'expression est à la fois horizontale, instantanée et « sans filtre » impactent-ils les mécanismes de la « démocratie scolaire » ?
- comment se traduira, en matière de démocratie scolaire, l'impact de la réforme du lycée sur le format classe ?

Dans cet atelier, c'est d'abord aux élèves qu'on demandera leur avis, ce sont ces élus collégiens et lycéens qu'on écouterait pour commencer. C'est avec eux que le dialogue se poursuivra.

On attend de cet atelier à la fois des analyses sur la thématique proposée, des témoignages d'expériences originales et des propositions pour relancer une dynamique qui semble en panne, ou pour carrément changer de paradigme.